

RAPPORT ANNUEL 2004 DE L'ÉCO-CONSEILLER EN CHEF

TABLE DES MATIÈRES

Message de l'éco-conseiller en chef	1
Mandat d'EDC	2
Principes directeurs	2
Responsabilité sociale des entreprises	2
Examen environnemental	2
Le rôle des éco-conseillers	3
Programme de conformité	3
Vérification de la directive d'EDC en matière d'évaluation environnementale	3
Approches communes concernant l'examen environnemental	4
Rapports et divulgation	5
Projets signés en 2004	6
<i>Projets conclus par catégorie</i>	6
<i>Projets conclus par secteur industriel</i>	6
<i>Projets conclus par région</i>	6
Sensibilisation	6
Accords et partenariats internationaux	6
Initiative EnviroExport	7
Développement des affaires EnviroExport	8
Sensibilisation sectorielle	8
Concentration sur les marchés – Équipe commerciale Canada Environnement	8
Concentration sur le secteur – Énergie renouvelable	9
Perspectives	9
Annexe 1 : Étude de cas – Projet de catégorie A de la Directive	10



MESSAGE DE L'ÉCO-CONSEILLER EN CHEF



C'est avec plaisir que je vous informe des activités environnementales d'Exportation et développement Canada (EDC) en 2004 dans ce troisième rapport annuel. Mon rôle d'éco-conseiller en chef a été accru en 2004 par l'ajout de responsabilités liées à l'Initiative EnviroExport, afin d'offrir une approche globale et

une coordination de l'expertise environnementale et des initiatives de la Société axées sur un environnement plus sain. Le présent rapport comprend donc deux sections principales. La première porte sur l'examen environnemental à EDC en 2004 et la seconde décrit les activités de sensibilisation et de développement des affaires d'EDC axées sur la promotion de bonnes pratiques environnementales et des exportations canadiennes dans le secteur de l'environnement.

L'événement le plus marquant en 2004 lié aux aspects environnementaux des activités d'EDC est la vérification de la Directive en matière d'évaluation environnementale (la Directive) et des politiques et procédures connexes d'EDC par la vérificatrice générale du Canada. Je me réjouis du bilan positif, témoignage de la diligence et des efforts conjoints des spécialistes de l'environnement, des représentants des équipes sectorielles et de l'apport des conseils et de l'orientation des Services juridiques et des cadres supérieurs d'EDC. Ce succès repose aussi sur le respect rigoureux des processus d'examen environnemental de la Société et des exigences formulées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans ses *Approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*.

Sur le plan de la sensibilisation et de la promotion de bonnes pratiques environnementales, EDC maintient ses partenariats avec des institutions financières internationales dans le but d'harmoniser davantage les normes environnementales mondiales. Par exemple, en 2004, EDC s'est associée à l'ACDI et la Commission nationale du développement et des réformes de la Chine pour faire traduire en chinois le *Manuel sur la prévention et la lutte contre la pollution* de la Banque mondiale qui sera remis en 2005 aux entreprises du secteur industriel, aux ministères et aux consultants chinois.

EDC siège comme observatrice à une initiative de la Banque mondiale visant à harmoniser les exigences en matière d'évaluation environnementale des banques de développement multilatérales.

Grâce à l'Initiative EnviroExport, EDC a facilité des exportations de biens et de services environnementaux de plus de 825 millions de dollars en 2004. La Société a renforcé ses efforts d'appui des exportateurs canadiens environnementaux en s'associant à la Fondation GLOBE pour créer GLOBE-Net, base de données sur Internet qui repère les débouchés en environnement pour les entreprises canadiennes, en concluant des ententes de partenariat avec les gouvernements et les industries en Inde et en Chine, et en ayant des contacts continus et constants avec des associations du secteur de l'environnement partout au Canada.

En 2005, EDC mettra l'accent sur la modification de la Directive et des politiques connexes pour tenir compte des recommandations de la vérificatrice générale du Canada. La Société consultera ses parties prenantes au cours de l'année en ce qui a trait aux améliorations proposées de ses méthodes. En outre, EDC surveille de près les révisions apportées au *Manuel sur la prévention et la lutte contre la pollution* et une refonte des politiques de sauvegarde par le Groupe de la Banque mondiale afin d'en comprendre rapidement les conséquences sur ses procédures et processus. EDC continuera de prendre part à des pourparlers multilatéraux de promotion d'une harmonisation accrue des normes environnementales. Elle s'efforcera de conclure d'autres ententes de partenariat sur les marchés très prometteurs d'accroissement des exportations de biens et de services environnementaux du Canada. La Société maintiendra ces efforts en se fondant sur ses principes directeurs et les précieux conseils du gouvernement du Canada, d'organisations non gouvernementales environnementales, de ses homologues de l'OCDE et d'autres organisations des secteurs privé et public au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

L'éco-conseiller en chef,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A.D. FitzGerald'. The signature is fluid and cursive.

Art FitzGerald

MANDAT D'EDC

Exportation et développement Canada (EDC) est une société d'État qui a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Par ses services d'aide au commerce et aux investissements, EDC a permis à 6 962 entreprises canadiennes de conclure des échanges totalisant 54,9 milliards de dollars en 2004. Ce volume d'activités a contribué au PIB à hauteur de 34,9 milliards de dollars, soit 3,4 % du PIB total annuel. Les transactions facilitées par EDC en 2004 équivalaient à 12,2 % des exportations canadiennes de biens et de services et sont associées au maintien de plus de 439 000 emplois au pays, soit environ 2,8 % de la main-d'œuvre.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'orientation stratégique et les objectifs d'EDC reposent sur trois principes fondamentaux : EDC s'engage à travailler dans le respect des accords internationaux auxquels le Canada fait partie, conformément à ses engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE), et de manière à assurer une saine gestion financière des ses activités.

Mandat et activités d'EDC

- * EDC offre des services d'assurance et de financement pour aider les entreprises canadiennes à exporter leurs produits et services et à investir à l'étranger.
- * Société d'État, EDC relève du Parlement tout en appliquant des principes commerciaux en partenariat avec des institutions financières canadiennes et internationales.
- * Financièrement autonome, EDC appuie les entreprises canadiennes avec des fonds tirés des commissions et primes qu'elle applique à ses services, ainsi que des opérations de trésorerie.
- * EDC sert toutes les entreprises canadiennes, quels que soient leur taille, leur secteur industriel, la région où elles sont situées ou les marchés étrangers sur lesquels elles évoluent.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'environnement est un principe clé de l'engagement en matière de RSE d'EDC, de même que l'éthique, la transparence, l'investissement dans la collectivité et le climat organisationnel. L'énoncé ci-contre englobe les efforts d'EDC afin de relever les défis sociaux, environnementaux et éthiques des marchés mondiaux.

Déclaration d'engagement en matière de RSE

EDC s'engage à remplir son mandat de façon socialement responsable, dans le respect de ses valeurs.

EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

Compte tenu des nouvelles responsabilités liées à l'Initiative EnviroExport confiées à l'éco-conseiller en chef en 2004, EDC a créé le poste de directeur de groupe, Services consultatifs environnementaux afin de garantir la gestion spécialisée au quotidien de l'examen environnemental de projets éventuels. En plus d'encadrer les Services consultatifs environnementaux (EAS), le directeur de groupe assure la liaison avec ses homologues d'organismes de crédit à l'exportation (OCE) et d'autres institutions financières internationales et contribue aux initiatives d'EDC en matière de RSE. Il relève du premier vice-président et économiste en chef, lui-même chargé du Groupe des services consultatifs en commerce international.

EDC reconnaît que le respect de sa Directive en matière d'évaluation environnementale¹ (la Directive) et des *Approches communes* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relève de la même responsabilité. Le Comité consultatif sur l'examen des questions environnementales (ERAC) incarne cet engagement de la Société toute entière. Siègent à l'ERAC le vice-président directeur, Services financiers à moyen et à long terme; le premier vice-président, Services juridiques, et secrétaire; le premier vice-président, Finances; le premier vice-président et économiste en chef, Services consultatifs en commerce international; la vice-présidente,

1. Le texte intégral de l'ERD se trouve à la rubrique « Examen environnemental » à www.edc.ca/environnement.

Communications et Relations extérieures; le vice-président, Vérification interne et Évaluation; et l'éco-conseiller en chef. L'ERAC a pour objectif de s'assurer de l'amélioration continue des politiques et pratiques d'EDC en matière d'examen environnemental en établissant des mesures de rendement et des repères efficaces, et en formulant des orientations et des conseils stratégiques. Un comité de travail soulève et résout des questions pour servir l'objectif général.

En 2004, l'ERAC a tenu des réunions régulièrement pour discuter des pratiques de gestion des risques environnementaux d'EDC, des progrès réalisés sur le plan de la vérification de la Directive et des procédures connexes en matière d'examen environnemental de la vérificatrice générale, ainsi que des améliorations possibles aux politiques de la Société concernant l'examen environnemental et la divulgation.

EDC a réalisé des progrès considérables dans l'intégration de la gérance de l'environnement à sa culture. Les projets pour lesquels EDC reçoit une demande de financement ou d'assurance sont soumis à de nombreux paliers d'examen avant qu'EDC s'engage à les appuyer. Un examen préalable des risques environnementaux fait partie de l'étude de tous les projets. La gestion efficace des incidences environnementales n'est possible que lorsque les procédures, les rôles et les processus sont clairs, et EDC sait que chacun a un rôle à jouer à diverses étapes. Même si EDC a formé une équipe des EAS et a mis en place des ressources et des capacités internes pour appuyer l'examen environnemental, sa réussite est intimement liée à la collaboration de divers employés d'EDC qui participent au projet.

Élément clé de la collecte d'informations d'évaluation environnementale, les spécialistes des services financiers des équipes sectorielles d'EDC sont les personnes les plus proches des parrains de projet. Ils effectuent la sélection préliminaire des projets avant de les présenter à l'équipe des EAS qui en fait une évaluation approfondie. Cette équipe entretient des liens étroits avec divers services d'EDC, notamment le Bureau de gestion des risques, la Vérification interne et l'Évaluation, les Relations internationales, les Communications, les Relations extérieures et les Services juridiques. L'interaction de ces groupes dans le cadre d'un examen environnemental assure l'application complète et

équitable de la Directive, et son évaluation minutieuse et objective dans l'intérêt de l'environnement et des exportateurs canadiens avant qu'EDC décide d'appuyer ou non un projet.

LE RÔLE DES ÉCO-CONSEILLERS

L'équipe des EAS d'EDC compte six professionnels parmi lesquels figurent des ingénieurs et des scientifiques. Elle apporte un soutien à la Société dans des domaines très divers en procédant à des examens environnementaux et à des évaluations de risques, et cernant les mesures d'atténuation appropriées par rapport aux transactions qu'EDC pourrait assurer ou financer. L'équipe participe en outre à la formation à la gestion des risques environnementaux, à la mobilisation des parties prenantes, au développement des affaires et à l'appui des objectifs en matière de RSE.

Pour cela, les professionnels de l'équipe mettent à profit leurs connaissances et l'expérience approfondie acquises en examinant les aspects environnementaux de projets de nombreux secteurs d'activité et en établissant des références et des comparaisons par rapport aux exigences environnementales et sociales d'autres institutions financières internationales (y compris le Groupe de la Banque mondiale). Ils participent continuellement à des conférences internationales et à des activités connexes.

PROGRAMME DE CONFORMITÉ

L'agente d'EDC chargée de la conformité offre un mécanisme de règlement des plaintes relatives à certaines politiques de RSE, conseille EDC sur les pratiques commerciales en matière d'éthique et recommande des vérifications de conformité pour juger si EDC respecte ses politiques de RSE. Une vérification de conformité effectuée en 2004 au sujet d'une plainte reçue en 2003 concernant une centrale nucléaire à Cernavoda, en Roumanie, a permis de conclure qu'EDC a respecté les articles pertinents de sa *Politique de divulgation*, de sa Directive et de son Code d'éthique commerciale. En 2004, aucune plainte n'a été reçue.²

VÉRIFICATION DE LA DIRECTIVE D'EDC EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La vérificatrice générale du Canada a reconnu qu'EDC a amélioré ses méthodes d'évaluation des questions environnementales dans un rapport sur une vérification de la conception et de l'application de la Directive et des politiques connexes déposé au Parlement en

2. Un complément d'information sur le programme de conformité d'EDC est présenté à www.edc.ca/conformite.

octobre 2004.³ Le rapport de vérification de la vérificatrice générale a constaté « ...qu'EDC a grandement amélioré l'application de ses processus d'examen environnemental, notamment sa directive, depuis la vérification effectuée en 2001. » Le rapport de la vérificatrice générale affirme également que la Directive fonctionne telle qu'elle a été conçue. La vérification a révélé que les politiques d'examen des questions environnementales sont conformes à celles d'autres OCE et institutions financières du secteur privé.

La vérificatrice générale a recommandé que plusieurs redressements soient apportés aux politiques et pratiques d'EDC, dont des modifications à la politique et aux pratiques de divulgation afin d'améliorer la transparence de la Société. La vérificatrice préconise entre autres qu'EDC divulgue les normes précises appliquées dans le cadre de ses examens environnementaux liés à des projets de catégorie A et qu'elle établisse des principes généraux qui guideront son interprétation et son application de ses politiques concernant l'environnement et la divulgation dans le but d'appuyer des projets qui sont sans danger pour l'environnement et durables.

EDC et la vérificatrice générale s'entendent sur l'importance de la transparence et de l'obligation redditionnelle, qui font l'objet de recommandations dans le rapport de vérification. Depuis que la Directive a été mise en œuvre en 2001, EDC améliore continuellement ses pratiques en matière d'environnement et de divulgation, et préconise l'adoption d'approches communes concernant l'évaluation environnementale et la divulgation dans le monde dans l'intérêt d'élaborer des règles du jeu uniformes pour les entreprises canadiennes. Les pratiques d'évaluation environnementale et de divulgation continuent d'évoluer et EDC est déterminée à les améliorer continuellement par le dialogue et la coopération avec ses homologues de l'OCDE. Pour donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale, EDC consultera des représentants du gouvernement du Canada, des organisations non gouvernementales (ONG) et des clients d'EDC à l'égard des modifications proposées aux politiques et pratiques d'EDC concernant la Directive et la divulgation plus tard en 2005.

APPROCHES COMMUNES CONCERNANT L'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

EDC prône l'adoption de normes internationales communes visant les pratiques en matière d'environnement par les OCE depuis de nombreuses années à titre de membre et de signataire des accords ratifiés par le Groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE, formé de 29 des 30 États membres de l'OCDE dotés d'un OCE. En décembre 2003, le Groupe a convenu d'améliorer l'*Accord sur les approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* dans un certain nombre de domaines, notamment les suivants⁴ :

- Les projets devront respecter les normes environnementales du pays hôte. Lorsque les normes internationales pertinentes au regard desquelles les projets ont été examinés sont plus contraignantes, ce sont ces dernières qui seront appliquées.
- Les normes internationales pertinentes sont celles du Groupe de la Banque mondiale ainsi que celles des banques régionales de développement, lorsque ces normes sont applicables selon un critère géographique. Les membres peuvent aussi analyser les projets au regard de toutes normes environnementales plus contraignantes reconnues au plan international, telles que les normes de la Communauté européenne.
- Pour les projets les plus sensibles, les normes environnementales qui seront appliquées seront notifiées au Groupe sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation (GCE) de l'OCDE qui en assurera la surveillance; les dérogations exceptionnelles aux normes internationales devront faire l'objet d'une justification.
- Pour les projets de catégorie A⁵, les membres devront s'efforcer de rendre publique l'information environnementale, en particulier les évaluations des incidences environnementales (EIE), 30 jours civils avant l'engagement final.

3. Le texte intégral du *Rapport sur la vérification de la Directive en matière d'évaluation environnementale* de la vérificatrice générale, y compris la réponse de la direction d'EDC, se trouve à la rubrique « Rapports du vérificateur général du Canada » à : www.edc.ca/salledespresse.

4. Tiré du communiqué de presse du 18/12/2003 intitulé « L'OCDE adopte des Approches communes renforcées concernant l'impact environnemental des crédits à l'exportation » présenté à www.oecd.org.

5. Les projets de la catégorie A auront probablement d'importants effets environnementaux négatifs, ceux de la catégorie B auront des effets moins graves, tandis que les projets de la catégorie C auront probablement des effets minimes ou nuls. L'ERD comprend une description détaillée de chaque catégorie, conforme à l'*Accord sur les approches communes* de l'OCDE.

EDC a mis à jour ses procédures pour tenir compte des révisions de l'OCDE et a appliqué ces procédures révisées dès le début de 2004. Les révisions aux *Approches communes* étaient déjà alignées de près sur sa politique en matière d'examen environnemental, décrite dans la Directive, et sur sa *Politique de divulgation*. La Société inclura les révisions aux *Approches communes* et les recommandations formulées par la vérificatrice générale du Canada dans sa vérification.

RAPPORTS ET DIVULGATION

L'éco-conseiller en chef remet au Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son Comité de la vérification, des rapports sur les activités menées par EDC dans le cadre de la Directive. Les rapports trimestriels portent sur :

- le total des crédits engagés dans le cadre de la Directive;
- les projets de la catégorie A acceptés au cours du trimestre précédent;
- tous les projets de catégorie A examinés et refusés pour des motifs environnementaux;
- les projets pour lesquels des sujets de préoccupation exigent un suivi et des mesures pour les corriger;
- les activités de sensibilisation qui intéressent le Conseil et qui ont trait à la contribution d'EDC à l'harmonisation des normes à l'échelle mondiale et à l'Initiative EnviroExport d'EDC.

Aux termes de sa *Politique de divulgation*⁶, EDC divulgue des informations relatives aux projets sur son site Web. Pour tous les projets pour lesquels la Société a fourni un financement au moyen d'un prêt, d'un crédit fournisseur, d'un accord de crédit-bail, d'une garantie de

financement, d'une police d'assurance-risques politiques visant les prêts ou d'investissements en capital-actions, EDC divulgue notamment les renseignements suivants :

- le pays visé par le projet;
- l'exportateur ou l'investisseur canadien concerné;
- dans le cas des projets de catégorie A, il est précisé si la conception du projet atteignait ou dépassait une ou plusieurs des normes répertoriées dans une liste de normes internationales.

Pour les projets de catégorie A de la Directive et les projets de catégories A réalisés dans des zones fragiles⁷ et visés par les *Approches communes*, EDC demande également le consentement du parrain du projet avant d'approuver la transaction, afin de pouvoir informer le public du fait qu'elle a l'intention de fournir un financement, des garanties, une assurance-risques politiques visant les prêts ou un investissement en capital-actions. Les renseignements comme le nom du projet et le nom du contact pour le projet sont alors divulgués dans la section Divulgence d'information de nature environnementale et sociale du site Web d'EDC.

Conformément aux révisions annoncées à la fin de 2003 aux *Approches communes* de l'OCDE, EDC s'est engagée à obtenir le consentement du parrain du projet et à prévenir le public qu'elle envisage d'appuyer certains projets de catégorie A qui ne sont pas visés par la Directive de la Société. EDC n'a pas eu à examiner ce genre de transaction en 2004. En 2004, cinq projets de catégorie A pour lesquels l'appui d'EDC a été demandé ont été présentés sur son site Web, dont le projet minier de Veladero, en Argentine. Des détails sur la gestion de ce projet d'un point de vue environnemental sont présentés à l'annexe 1.

6. Le texte intégral de la *Politique de divulgation* d'EDC est présenté à www.edc.ca/divulgence.

7. Les « zones fragiles » présentent quelques caractéristiques évidentes et EDC applique déjà des lignes directrices existantes d'institutions internationales reconnues. La plupart des lignes directrices désignent clairement comme zones fragiles les sites du patrimoine mondial, les parcs nationaux et les forêts vierges tropicales, mais elles répertorient aussi des zones, comme les zones humides et les sites culturels, dont la fragilité éventuelle sera déterminée en faisant preuve de jugement professionnel. EDC participe à des discussions entre professionnels des membres de l'OCDE afin d'arriver à une définition commune de concepts clés tels que celui des « zones fragiles » pour respecter l'intention des *Approches communes* révisées, qui est d'uniformiser les règles du jeu en ce qui concerne l'examen environnemental des projets.

PROJETS CONCLUS EN 2004

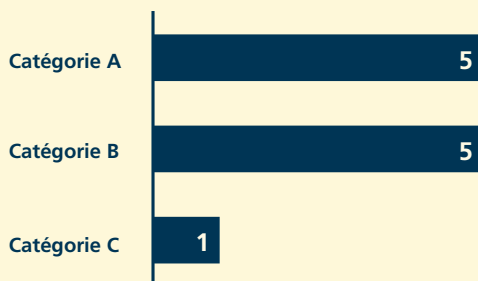
En 2004, onze transactions relatives à des projets répondant aux critères de la Directive ont été conclues. Cinq de ces transactions visent des projets de catégorie A et sont présentées ci-après :

- Mine d'or Veladero (Argentine)⁸;
- Expansion de la mine de cuivre Los Pelambres (Chili);
- Expansion de la scierie de Santa Fe (Chili);
- Champ pétrolifère marin Buzzard (Royaume-Uni).

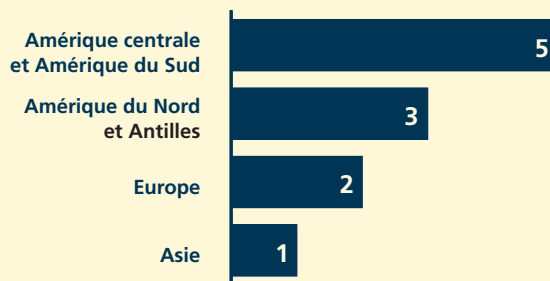
PROJETS CONCLUS PAR SECTEUR INDUSTRIEL



PROJETS CONCLUS PAR CATÉGORIE



PROJETS CONCLUS PAR RÉGION



SENSIBILISATION

EDC exerce diverses activités de sensibilisation pour remplir ses obligations de respecter les accords internationaux pour lesquels le Canada est signataire, prôner une harmonisation accrue des normes environnementales mondiales et favoriser et faciliter les exportations de biens et de services environnementaux canadiens.

ACCORDS ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Les membres des EAS et des Relations internationales ont participé aux dernières négociations de l'OCDE dans le but de définir des pratiques communes d'exa-

men des questions environnementales entre les différents OCE membres du Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. La contribution de l'Équipe des relations internationales à ces négociations a été étendue en 2004, avec l'arrivée d'un ingénieur et d'un éco-conseiller ayant déjà travaillé à EDC. L'initiative comprend, entre autres, des réunions avec des spécialistes de l'environnement d'autres OCE afin de permettre aux intervenants de décrire leurs expériences et de chercher à mieux uniformiser l'examen environnemental des projets.

8. L'appui d'EDC comprenait le financement et l'assurance-risques politiques. Ce projet a donc compté comme deux transactions.

EDC siège comme observatrice à une initiative visant à harmoniser les exigences d'évaluation environnementale des banques de développement multilatérales. D'autres institutions financières internationales, notamment les OCE et les banques du secteur privé signataires des principes d'Équateur⁹, pourraient adopter ces exigences d'évaluation environnementale harmonisées à la conclusion de ce processus. Les avantages sont une série d'exigences bien définies qui intègrent la rétroaction de nombreuses parties prenantes et dont les cofinanciers de projets dans des pays en développement peuvent s'inspirer pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes environnementales élevées. Les exigences harmonisées pour les parrains de projet et les propriétaires accroîtront l'efficacité des échanges avec des institutions financières en éliminant l'obligation de se conformer à de nombreuses séries d'exigences environnementales.

Évaluation environnementale internationale

En 2004, EDC et l'Export-Import Bank des États-Unis ont coparrainé un atelier de deux jours à Washington destiné aux spécialistes en environnement des OCE. La plupart des OCE étaient représentés et l'atelier comprenait des exposés d'un certain nombre de banques de développement multilatérales dans le domaine de l'évaluation environnementale. EDC a participé également aux réunions des praticiens environnementaux tenues par l'OCDE à Paris.

EDC s'est associée à la Commission nationale du développement et des réformes (NDRC) de la Chine (ministère chargé de moderniser l'industrie chinoise) et à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour faire traduire en chinois le *Manuel sur la prévention et la lutte contre la pollution* de la Banque mondiale pour le distribuer aux responsables de l'industrie, aux ministères et aux consultants chinois. Les directives sur les secteurs industriels présentées dans le *Manuel* sont les normes utilisées par EDC et d'autres institutions financières internationales

comme repères pour les projets qu'elles financent. Les partenaires ont adopté cette initiative qui appuie les efforts de la Chine pour gérer son développement rapide de façon durable.

L'équipe des EAS a, en outre, participé à des rencontres avec diverses associations et parties prenantes, y compris des ONG environnementales canadiennes et étrangères avec lesquelles elle est en rapport constant. Dans le cadre de cet effort de sensibilisation, EDC et la Société financière internationale ont coparrainé un séminaire sur le financement international et l'évaluation environnementale dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts à Vancouver en avril 2004.

INITIATIVE ENVIROEXPORT

EDC joue un rôle clé dans l'expansion des exportations de biens, de technologies et de services canadiens environnementaux dans le monde entier. Les exportateurs du secteur de l'environnement comprennent toutes les entreprises actives au Canada qui participent intégralement ou partiellement à la création de biens environnementaux, à la prestation de services environnementaux et à la mise en œuvre de travaux liés à l'environnement¹⁰.

La demande sur le marché mondial de ces services et technologies dépasse 1 billion de dollars par année et en 2004, les services de financement des échanges commerciaux et de gestion des risques d'EDC ont facilité 825,5 millions de dollars en exportations et investissements du secteur environnemental auprès de 249 entreprises. La grande majorité des transactions d'exportation environnementale facilitées par EDC sont réalisées par les PME et sont estimées à moins de 25 millions de dollars chacune. Des 249 exportateurs canadiens du secteur environnemental qui ont eu recours aux services d'EDC en 2004, 145 étaient des petites entreprises, 70 des moyennes entreprises et 34 des grandes entreprises.

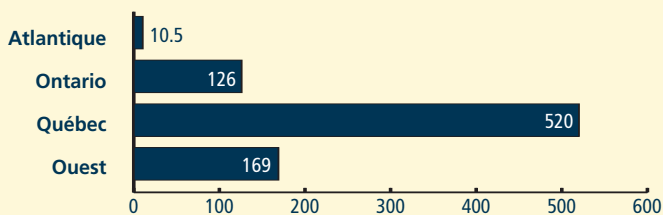
9. Les principes d'Équateur sont un ensemble de directives d'application volontaire définies par des banques commerciales pour la gestion des questions sociales et environnementales liées au financement de projets de développement. Pour plus de précisions sur ces principes, visiter www.equator-principles.com.

10. La définition de bien ou service environnemental d'EDC s'en remet à celle de Statistique Canada. Les biens et les services environnementaux sont les biens et services utilisés ou pouvant être utilisés pour évaluer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux (naturels ou attribuables à l'activité humaine) qui touchent l'eau, l'air et le sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Ils comprennent également les technologies propres ou éco-efficientes qui permettent de diminuer l'utilisation de matériaux, de réduire la consommation d'énergie, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions ou de restreindre au minimum les problèmes d'évacuation des déchets.

Bien que le volume total des exportations environnementales facilitées par EDC soit inférieur au volume de 1,115 milliard de dollars de 2003 — qui avait été augmenté par un petit nombre de très grandes transactions, dont une ligne de cautionnement inhabituellement élevée de 245 millions de dollars — ce volume représente néanmoins environ le tiers du volume total des exportations environnementales du Canada. Voilà une preuve de l'efficacité des efforts de commercialisation et de développement des affaires d'EDC visant à s'assurer que les exportateurs de ce secteur connaissent les services qui leur sont offerts.

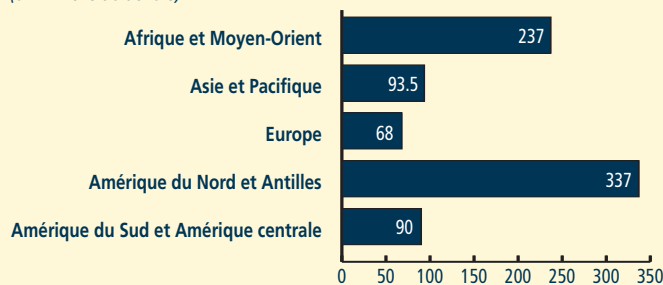
VOLUME D'ACTIVITÉS D'EDC PAR RÉGION CANADIENNE – ENVIROEXPORT

(en millions de dollars)



VOLUME D'ACTIVITÉS D'EDC PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE – ENVIROEXPORT

(en millions de dollars)



DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ENVIROEXPORT

Le secteur canadien des biens et des services environnementaux est diversifié. Il comprend une vaste gamme de technologies, de services et de marchés. EDC emploie divers moyens pour fournir le maximum d'appui à ce secteur.

Sensibilisation sectorielle

Parmi les efforts de développement des affaires qu'EDC a déployés en 2004 pour appuyer le secteur, on compte des activités continues et constantes réalisées avec des associations sectorielles partout au pays pour s'assurer

qu'EDC établit le contact avec les PME, surveille leurs besoins et répond régulièrement à leurs exigences. EDC entretient des rapports professionnels réguliers avec les associations de l'industrie de l'environnement de l'Ontario, de l'Alberta, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador visant à mieux informer leurs membres sur ses services.

Dans le but d'informer un plus grand nombre d'exportateurs du secteur de l'environnement sur ses outils financiers, EDC s'est associée à la Fondation GLOBE pour créer GLOBE-Net. Il s'agit d'un site Web et d'un système de messagerie électronique dynamiques et interactifs conçus pour fournir des informations commerciales aux entreprises canadiennes du secteur sur des débouchés pour les technologies, biens et services environnementaux. GLOBE-Net se trouve à www.globe-net.ca.

EDC a travaillé de près avec la Fondation GLOBE et le gouvernement du Canada pour organiser la Conférence sur l'écoentreprise GLOBE. Les connaissances d'EDC du secteur et des marchés ainsi que ses services aux exportateurs du secteur de l'environnement ont été mis en évidence par sa participation à trois panels, un envoi postal aux participants, le parrainage des Prix Gala et du Café Export et des rencontres individuelles avec les participants, les clients et les partenaires.

Concentration sur les marchés – Équipe commerciale Canada Environnement

EDC, tout comme Industrie Canada, Commerce international Canada, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, a été un participant clé des missions d'Équipe commerciale Canada Environnement en Europe centrale, en Inde et au Mexique. Dans le cadre de ces missions, les représentants d'EDC ont su faire ressortir les capacités environnementales du Canada et repérer des débouchés pour les exportateurs canadiens du secteur de l'environnement.

EDC a signé un protocole d'entente avec la Division de la gestion de l'environnement de la Confédération des industries indiennes (CII-EMD) qui favorisera le rapprochement entre les entreprises canadiennes et indiennes de gestion environnementale. Selon le protocole d'entente, EDC et la CII-EMD se communiqueront des renseignements sur les débouchés et les règles, les normes et les méthodes en matière d'environnement. L'entente aidera les exportateurs canadiens de biens et de services environnementaux à profiter de débouchés dans ce secteur en Inde

puisque la CII-EMD a les contacts et les connaissances nécessaires pour aider les entreprises canadiennes à déceler des partenaires indiens qui seront essentiels à la réalisation de projets à l'étranger.

Concentration sur le secteur – Énergie renouvelable

EDC a effectué une analyse détaillée des capacités canadiennes en énergie renouvelable et carburants de

remplacement et a rencontré des entreprises de ce secteur pour entreprendre l'évaluation des besoins des marchés d'exportation. Dans le cadre de cet effort, EDC a participé à la conférence des piles à combustible du Canada à Toronto. La Société appuie en outre l'élaboration de conditions applicables aux projets d'énergie renouvelable et d'aménagement hydraulique à l'OCDE.

PERSPECTIVES

EDC continuera de tendre vers des normes de performance environnementale élevées, pour ce qui est de ses procédés et procédures d'examen environnemental, et dans sa promotion d'une harmonisation accrue des normes internationales. Le maintien de l'orientation proactive d'EDC sur les questions environnementales dépend de son engagement envers ses nombreuses parties prenantes, y compris les clients, les associations d'exportateurs, les ONG, les partenaires dans d'autres OCE et dans les institutions financières internationales, les représentants de l'actionnaire, le gouvernement du Canada, et les employés de la Société. Ces parties prenantes auront l'occasion

d'aider grandement EDC à maintenir des normes de performance environnementale élevées en participant aux consultations sur les améliorations proposées à ses procédures plus tard en 2005. EDC continuera également à promouvoir l'essor du secteur de l'exportation environnementale au Canada, surtout par sa participation aux missions commerciales du Canada sur les marchés en développement. Par exemple, en 2005, EDC participera à des séances d'échange d'information sur l'harmonisation des normes environnementales avec des responsables du gouvernement et du secteur. Elle participera en outre aux missions commerciales du Canada en Chine, en Inde et au Mexique.

ANNEXE 1 : ÉTUDE DE CAS – PROJET DE CATÉGORIE A DE LA DIRECTIVE

MINE VELADERO (ARGENTINE)



La mine Veladero se trouve dans la province de San Juan, en Argentine, à environ 320 km au nord-ouest de la ville de San Juan. Le chantier est situé dans une zone sise entre 4 000 et 4 850 m au-dessus du niveau de la mer.

Les travaux d'ouverture de la mine à ciel ouvert Veladero de Barrick sont en cours. L'or et l'argent extraits des deux puits seront acheminés à une plateforme de lixiviation en tas avec remblayage de la vallée et seront traités par un procédé de broyage en deux étapes. Les travaux ont commencé au quatrième trimestre de 2003 et la mine devrait entrer en production au quatrième trimestre de 2005. Selon les réserves existantes de 12,8 millions d'onces, la durée de vie minimale prévue de la mine est de 16 ans.

Ailleurs dans le monde, Barrick exerce ses activités conformément au principe de l'exploitation minière responsable, synonyme de conformité aux normes les plus élevées en matière d'exploitation, de pratiques environnementales, de ressources humaines et de responsabilité sociale. Veladero est un parfait exemple de ce que signifie l'exploitation minière responsable chez Barrick.

EDC a classé le projet dans la catégorie A, ce qui signifie qu'un EIE devait lui être soumis. EDC et les autres prêteurs spécialisés en financement de projets ont engagé une société de conseils indépendante qui doit procéder à un examen du projet, y compris l'EIE, conformément aux normes internationales.

Parallèlement à son propre examen environnemental, EDC a fait savoir en décembre 2003, sur son site Web, qu'elle envisageait d'appuyer le projet. Après avoir examiné le rapport et les documents connexes relatifs au projet, EDC a conclu que ce dernier respectait les exigences de la Directive. En juillet 2004, la Société s'est engagée à soutenir le projet.



EDC agit en tant que principal agent technique et environnemental au nom des autres prêteurs, dont l'Export-Import Bank des États-Unis et les banques commerciales signataires des principes d'Équateur. Ce rôle comprend l'encadrement du projet, pour s'assurer que la mine est construite conformément aux lois du pays hôte et en suivant les directives de la SFI sur l'environnement.

Un complément d'information sur la mine Veladero est présenté à www.barrick.com.